

## PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

ÉTUDE PAR LE COMITÉ PERMANENT DE BILLS  
D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE SUR LA  
QUESTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, plus tôt pendant la session, les honorables représentants s'en souviendront, on a omis d'étudier certains bills émanant des députés et portant sur la question générale des élections, mais cette question a été renvoyée au comité permanent des privilèges et des élections. Il paraît équitable que d'autres bills publics qui n'ont pas fait l'objet d'un tel renvoi soient maintenant soumis au comité. Si la Chambre est d'accord, un ordre à cette fin pourrait être rédigé dans les termes suivants:

Que l'ordre portant deuxième lecture des bills C-33, C-52, C-77, C-80, C-90, C-92, C-107, C-117, C-127, C-133, C-145 et C-181 soit rayé du *Feuilleton* et que le sujet desdits bills soit soumis au comité permanent des privilèges et des élections.

**M. l'Orateur:** En est-il ainsi décidé?

**Des voix:** D'accord.

[Plus tard]

## LES ANCIENS COMBATTANTS

LE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DU RAP-  
PORT SUR LE MANDAT DE LA COMMISSION  
CANADIENNE DES PENSIONS

**L'hon. M. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, la Chambre donnerait-elle son consentement unanime à ce que nous revenions à l'article de l'ordre du jour relatif aux motions afin d'adopter un autre ordre d'assentiment. Je crois que si l'honorable député d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe est d'accord, il y aurait consentement unanime pour que l'ordre n° 93 du gouvernement soit un ordre d'assentiment de la Chambre.

**M. l'Orateur:** Cela plaît-il à la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de la motion du gouvernement visant à renvoyer au comité permanent des affaires des anciens combattants le rapport du comité étudiant l'organisation et le fonctionnement de la Commission canadienne des pensions. Nous renonçons à débattre ce point. Il est regrettable qu'on n'y ait pas songé avant, car on aurait pu beaucoup progresser. Nous regrettons que le Livre blanc ne soit pas prêt.

[M. l'Orateur.]

C'est une des raisons du retard. Néanmoins, il est probable que le Livre blanc sera publié lorsque le comité s'attaquera au rapport en septembre. Je tiens à assurer le ministre que les membres de mon parti au sein du comité...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je me demande en vertu de quel article du Règlement, l'honorable député s'adresse à la Chambre. Le ministre n'a pas fait de déclaration. L'honorable député ne peut prendre la parole, à moins que la Chambre n'y consente.

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** Si le député a le consentement de la Chambre, je pense que d'autres députés peuvent vouloir prendre part au débat qui serait ouvert par sa déclaration. Je propose aux députés de poursuivre l'ordre du jour.

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, à propos de la question du Règlement que Votre Honneur a soulevée, je pense que le président du Conseil privé a utilisé le mot «approbation», qui peut s'interpréter *lato sensu*.

**M. l'Orateur:** La chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il y a des réponses négatives; la proposition du président du Conseil privé n'est donc pas acceptable.

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[Français]

L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE STATION-  
NEMENT SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE

Question n° 1651—**M. Caouette:**

1. Où en sont rendus les projets d'aménagement d'un terrain de stationnement sur ou à côté de la colline du Parlement, qu'on avait l'intention de commencer à construire durant l'hiver 1967-1968?

2. Ces projets ont-ils été retardés et, dans l'affirmative, pour quelles raisons?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):** 1. Une étude à des fins estimatives a été faite relativement à un garage de stationnement qui serait aménagé sur une pente à l'ouest de l'immeuble du Centre. Des études de praticabilité sont actuellement faites relativement à deux autres emplacements, dont